



Conditions générales VERSO pour test FIDE

- Le montant total des tests FIDE doit être intégralement payé une semaine après l'envoi de la convocation ;
- Si le montant total n'est pas payé dans le délai imparti mentionné ci-dessus, l'inscription est automatiquement annulée ;
- Si la personne annule avant le test alors que la convocation et l'inscription sont validées, le montant total des tests FIDE préalablement payé ne sera pas remboursé ;
- Si la personne ne se présente pas aux tests les jours de passation, le montant total des tests FIDE préalablement payé ne sera pas remboursé.

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales ci-dessus ainsi que le règlement officiel FIDE.